



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 19 novembre 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-1335

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 22 ET 29 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 22 et 29 octobre 2014 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2014-1336

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE 41 218,54 \$ DU COÛT DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS, PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS PARTIELLES DE CHAUSSÉES 2010 - AECOM TECSULT INC. - MANDAT 2010 SP 021

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-480, du 7 avril 2010, a adjugé le mandat à la firme d'ingénieurs-conseils AECOM Tecsult inc. pour effectuer les relevés, préparer les plans et devis et effectuer la surveillance en résidence des travaux de réfections partielles de chaussées 2010, appel d'offres 2010 SP 021, d'un montant de 231 845,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, en vertu des pénalités prévues à l'article 14 du cahier « Avis aux soumissionnaires » du contrat de l'Entrepreneur, a appliqué une retenue permanente au montant de 49 218,54 \$ incluant les taxes à l'Entrepreneur compte tenu du délai supplémentaire pour compléter les travaux au-delà de la date contractuelle prévue pour la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce délai supplémentaire, par la faute de l'Entrepreneur, a nécessité une surveillance additionnelle de la part de la firme d'ingénieurs-conseils AECOM Tecsult inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils AECOM Tecsult inc. a soumis à la Ville des demandes de frais supplémentaires de 41 218,54 \$ incluant les taxes associés à la nécessité d'une surveillance additionnelle des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un ajustement de coût des services professionnels de 41 218,54 \$ incluant les taxes pour la surveillance additionnelle des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise les frais supplémentaires de 41 218,54 \$ incluant les taxes à la firme d'ingénieurs-conseils AECOM Tecscult inc. dans le cadre du mandat 2010 SP 021 pour les relevés, plans et devis et la surveillance en résidence des travaux de réfections partielles de chaussées 2010, portant ainsi le total de ce contrat à un montant de 273 063,79 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à s'approprier les fonds nécessaires à même les sommes retenues à titre de retenues permanentes imposées à l'Entrepreneur et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-62302	41 218,54 \$	Retenue sur contrat

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1337

REJET DES SOUMISSIONS - 2014 SI 119 - RÉFECTION DE TOITURE - BIBLIOTHÈQUE ANGERS - PROJET 14-015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 13 juin 2014, un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de la bibliothèque Angers;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis ne sont pas avantageux pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SI 119 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2014-1338

SOUSSION 2014 SI 172 - SERVICES PROFESSIONNELS - SPÉCIALITÉ CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION PAR RAYONS ULTRAVIOLETS À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux d'implantation d'un procédé de désinfection par rayons ultraviolets à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 41 443,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juillet 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30662-004-00646	37 383,56 \$	Travaux et honoraires professionnels – Désinfection - Usine de Gatineau – Surveillance des travaux
04-13493	1 802,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 258,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1339

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 19 545,75 \$ - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. - CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC DES TREMBLES, GILBERT-GARNEAU ET LA MAISON DES JEUNES AU PARC SANS CARTIER - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-499 du 3 avril 2013, mandatait la firme Bouthillette Parizeau inc. pour un montant total de 170 737,88 \$ incluant les taxes pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de construction de centre communautaire dans les parcs des Trembles, Gilbert-Garneau et la Maison des jeunes au parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Bouthillette Parizeau inc. a déjà été augmenté de 28 168,87 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre des projets de construction des centres communautaires du parc Gilbert-Garneau et du parc des Trembles;

CONSIDÉRANT QU'avec la modification au concept de la Maison des jeunes du parc Sanscartier, on doit revoir l'ensemble des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé de 19 545,75 \$ incluant les taxes pour l'ajustement de coût pour le projet de la maison des jeunes du parc Sanscartier est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des honoraires pour les services professionnels en ingénierie au montant de 19 545,75 \$ incluant les taxes au contrat de Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du projet de construction de la Maison des jeunes du parc Sanscartier.

Le coût total du contrat pour les trois projets de construction représente jusqu'à présent un montant total de 218 452,50 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-005-00647	17 630,82 \$	Fonds développement des communautés – Gatineau – Maison des jeunes et famille
04-13493	850,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 064,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1340

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 9 198 \$ - LES ARCHITECTES CARRIER SAVARD LABELLE & ASSOCIÉS - CONSTRUCTION DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DANS LES PARCS DES TREMBLES, GILBERT-GARNEAU ET LA MAISON DES JEUNES DU PARC SANS CARTIER - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2013-498 du 3 avril 2013, mandatait la firme Les Architectes Carrier Savard Labelle & associés pour un montant total de 154 353,94 \$ incluant les taxes pour des services professionnels en architecture pour les projets de construction de centres communautaires dans les parcs des Trembles, Gilbert-Garneau et la Maison des jeunes du parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Les Architectes Carrier Savard Labelle & associés a déjà été augmenté de 23 484,91 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires dans le cadre des projets de construction des centres communautaires du parc Gilbert-Garneau et du parc des Trembles;

CONSIDÉRANT QU'avec la modification au concept de la Maison des jeunes du parc Sanscartier, on doit revoir l'ensemble des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère le montant demandé de 9 198 \$ incluant les taxes, pour l'ajustement de coût pour le projet de la Maison des jeunes du parc Sanscartier est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des honoraires pour services professionnels en architecture au montant de 9 198 \$ incluant les taxes, au contrat de Les Architectes Carrier Savard Labelle & associés, dans le cadre du projet de construction de la Maison des jeunes du parc Sanscartier.

Le coût total du contrat des honoraires pour les trois projets de construction représente jusqu'à présent un montant de 187 036,85 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12036-005-00648	8 296,86 \$	Fonds développement des communautés – Gatineau – Maison des jeunes et famille
04-13493	400,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	501,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1341

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS AU MONTANT DE 60 489,73 \$ DANS LE CADRE DES PHASES 2 ET 3 DU PROJET DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA FENESTRATION DE LA MAISON DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-310 du 14 mars 2012, mandatait la firme Mercier Pfalzgraf architectes pour la fourniture de services professionnels d'architectes pour les phases 2 (2012) et 3 (2013) du projet de réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen pour un montant total de 358 492,05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE en raison de travaux supplémentaires reliés aux conditions de chantier (vices de construction), ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-375 du 9 avril 2014, entérinait un montant de 72 136,05 \$ incluant les taxes pour les délégations précédentes et l'avenant numéro 4 reliés à des prolongations additionnelles de 12 semaines au mandat professionnel de surveillance, prévu pour six mois en 2013, de la firme Mercier Pfalzgraf architectes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville acceptait de reporter les travaux de deux secteurs (Bloc-4 (entrée principale) et Bloc-7B (secteur de la salle des Comités)) au printemps 2014, prolongeant l'implication de l'architecte de 18 semaines pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les divers vices de construction de l'immeuble ont eu pour conséquences de nécessiter davantage de travaux de surveillance de la part de l'architecte, au-delà des réserves de temps applicables aux travaux des deux secteurs reportés;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût au mandat professionnel de la firme Mercier Pfalzgraf architectes au montant de 60 489,73 \$ incluant les taxes dans le cadre des phases 2 et 3 du projet de réfection de la maçonnerie et de la fenestration à la Maison du citoyen, le tout représentant un contrat total de 491 117,83 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-001-00649	54 563,44 \$	Réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen – Réfection de la maçonnerie
04-13493	2 630,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 295,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1342

REJET DES SOUMISSIONS - 2013 SP 291 - ARÉNA PAUL-ET-ISABELLE-DUCHESNAY - AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 13 juin 2014, un appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt et de la mise aux normes de l'accessibilité universelle à l'aréna Paul-et-Isabelle-Duchesnay;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues dépassent largement les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues de l'appel d'offres 2013 SP 291 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2014-1343

SOUSSION 2014 SI 232 - DÉMOLITION DE LA MAISON DES JEUNES PANDA - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 176026 Canada inc. (Amor Construction), 1 - 14, chemin Richard, La Pêche, Québec, J0X 2W0, pour les travaux de démolition de la Maison des jeunes Panda pour un montant total de 41 594,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 septembre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14030-001-00650	37 519,21 \$	Complexe jeunesse – 460, du Progrès - Démolition
04-13493	1 808,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 266,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1344

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUSSION POUR UN MONTANT DE 103 683,97 \$ - POLANE INC. - RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, DE LA CHAUSSÉE ET DES FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE LA SAVANE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1277 du 14 août 2013, adjugeait à la firme Polane inc. un contrat pour la reconstruction de la conduite d'eau potable, de la chaussée et des feux de circulation sur le chemin de la Savane au coût de 2 656 145,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-586 du 14 mai 2014, autorisait un premier ajustement du coût de soumission à la firme Polane inc. d'un montant de 119 028,59 \$ incluant les taxes pour des travaux supplémentaires exécutés selon des ordres de changement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Polane inc. a déposé des demandes de coûts supplémentaires pour des travaux réalisés lors du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Consultants S.M. inc., mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, a analysé ces demandes supplémentaires de l'entrepreneur et en recommande le montant de 103 683,97 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 124831 a été autorisée pour un deuxième ajustement d'un montant de 98 552,36 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement d'un montant de 5 131,61 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 124831 d'un montant de 98 552,36 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant de 5 131,61 \$ incluant les taxes représentant l'ajustement final des travaux dans le cadre du projet de reconstruction de la conduite d'eau potable, de la chaussée et des feux de circulation sur le chemin de la Savane, portant le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 103 683,97 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 878 858 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-019-00651	4 628,86 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier – Chemin de la Savane : rue Saint-Antoine à rue Robinson
04-13493	223,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	279,59 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1345 **SOUSSION 2014 SP 195 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONTRÔLE DE MATÉRIAUX - RÉSEAU ROUTIER 2014-2015 - GROUPE 1, 2 ET 6**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour le contrôle des matériaux pour les projets de réfection du réseau routier 2014-2015, groupes 1, 2 et 6, pour un montant total approximatif de 71 882,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 août 2014, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation.

Ce comité autorise la firme Groupe ABS inc. à présenter au gestionnaire de projet Dessau inc. tous les documents se rapportant à ces travaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30674-004-00652	1 783,15 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier d'Aylmer - Mégarapiéçage
06-30674-022-00653	868,20 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Gatineau - Mégarapiéçage
06-30695-025-00654	482,42 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Buckingham – Mégarapiéçage
06-30730-004-00655	589,94 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier d'Aylmer – Mégarapiéçage
06-30730-011-00656	3 200,11 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Hull – Mégarapiéçage
06-30730-019-00657	2 693,66 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Gatineau – Mégarapiéçage
06-30730-027-00658	656,55 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Buckingham – Mégarapiéçage
06-30730-032-00659	638,40 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Masson-Angers – Mégarapiéçage
06-30730-036-00660	467,93 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier de Gatineau – Travaux ponctuels

06-30747-004-00661	400,71 \$	Travaux de réfection du réseau routier d'Aylmer – Mégarapiéçage
06-30747-022-00662	20 725,60 \$	Travaux de réfection du réseau routier de Gatineau – Boulevard La Vérendrye, rue Saint-Louis à avenue Gatineau
06-30747-039-00663	6 344,57 \$	Travaux de réfection du réseau routier et d'amélioration des chemins en gravier - ING-03-032
06-30750-001-00664	834,72 \$	Travaux de pavage des rues Tony, Jean-Marc, des Pometiers - Pavage – Rue Jean-Marc
06-30750-003-00665	896,02 \$	Travaux de pavage des rues Tony, Jean-Marc, des Pometiers - Pavage – Rue des Abricotiers
06-30750-004-00666	1 546,20 \$	Travaux de pavage des rues Tony, Jean-Marc, des Pometiers - Pavage – Rue des Pometiers
18-11044-001-00667	1 703,01 \$	Réfection de la chaussée du boulevard Lorrain – Réfection de la chaussée du boulevard Lorrain
18-13033-001-00668	1 105,82 \$	Travaux d'immobilisations – District électoral de Bellevue – Pavage des rues des Pometiers, Jean-Marc et des Hêtres
18-40022-005-00669	800,57 \$	Travaux d'immobilisations – District électoral de Bellevue – Pavage des rues des Pometiers, Jean Marc et des Hêtres
18-60032-003-00670	104,96 \$	Surplus – District électoral de Bellevue – Pavage des rues des Pometiers, Jean-Marc et des Hêtres
18-90053-002-00671	660,05 \$	District électoral de Bellevue - Surplus de l'ex-Ville de Gatineau – Pavage des rues des Pometiers, Jean-Marc, des Hêtres
06-30695-032-00672	17 542,18 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier – Trottoirs manquants
06-30750-002-00673	795,16 \$	Travaux de pavage des rues Tony, Jean-Marc, des Pometiers - Pavage - Rue Tony
04-13493	3 126,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 916,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1346

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 188 426,71 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coût pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coût pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coût pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-882 du 9 juillet 2014, entérinait un quatrième ajustement de coût pour un montant total de 104 468,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le comité, par sa résolution numéro CE-2014-1179 du 15 octobre 2014, entérinait un cinquième ajustement de coût pour un montant total de 190 070,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Aecom pour un montant de 99 565,43 \$ incluant les taxes ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 126357;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Aecom recommande un montant supplémentaire de 88 861,28 \$ incluant les taxes concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 126357 pour un montant de 99 565,43 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 88 861,28 \$ incluant les taxes dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 188 426,71 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 28 893 480,55 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30707-017-00674	80 155,39 \$	Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Buckingham – Ajustement de contrats
04-13493	3 864,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 841,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1347

SOUMISSION 2013 SP 104 - RÉFECTION DU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE - MAISON DU CITOYEN

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprise d'Électricité Donald Servant (Québec) Limitée, C.P. 1248, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour les travaux de réfection du système de protection incendie à la Maison du citoyen pour un montant total de 739 381,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 août 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12021-001-00675	352 655,92 \$	Enveloppe de travaux correctifs 2010 - Alarme incendie - Maison du citoyen
18-12050-007-00676	314 287,50 \$	Enveloppe pour travaux correctifs - Infrastructures - Maison du citoyen – Alarme incendie
04-13593	40 284,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	32 154,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1348

SOUSSION 2014 SP 173 - FOURNITURE ET LEVÉE DE CONTENEURS ET TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 2742021 Canada inc. (Ent. Myral Enr.), 815, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour la fourniture et la levée de conteneurs ainsi que le traitement des matériaux selon l'alternative n°1 – Option A, le tout selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 599 943,81 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 septembre 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme concernant l'alternative n°1 – Option A.

Le contrat débutera le 3 janvier 2015 et sera valide pour deux années avec la possibilité de prolongement pour deux périodes additionnelles d'un an, sous réserve de la disponibilité des budgets et de l'atteinte d'un rendement satisfaisant de l'adjudicataire. Les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2015 et 2016 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin pour l'année 2015 seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant imputable 2015	Description
02-45112-452	38 500,00 \$	Déchets – Transbordement, transport, enfouissement – Sites de matériaux secs
02-45112-519	27 900,00 \$	Déchets – Transbordement, transport, enfouissement – Autres locations
02-45312-452	352 460,00 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres – Enfouissement – Sites de matériaux secs
02-45312-519	302 750,00 \$	Résidus domestiques dangereux et écocentres – Autres locations
04-13493	34 789,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	43 586,45 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1349

SOUSSION 2014 SI 202 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONCEPTION DE PROGRAMMES MUNICIPAUX VISANT À FAVORISER L'ENGAGEMENT DES CITOYENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LXB Communication Marketing, C.P. 9785, succursale Ste-Foy, Québec, Québec, G1V 4C3, pour les services professionnels d'une firme de consultation qui l'accompagnera dans le choix et la réalisation de programmes municipaux visant à favoriser l'engagement des citoyens, pour un montant total approximatif de 49 870,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 septembre 2014, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45540-419-00642	17 993,81 \$	Gestion des matières résiduelles – Autres services professionnels et administratifs
02-47330-419-00643	8 996,90 \$	Autres activités environnementales – Autres services professionnels et administratifs
02-47320-419-00644	17 993,81 \$	Plan d'action de la Politique environnementale – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 168,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 717,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1350

SOUSSION 2014 SP 246 - FOURNITURE D'UNE POMPE ET PIÈCES DE POMPES MOYNO

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Wajax Composants Industriels, 10955, Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H9P 1A7, pour la fourniture de pompes et de pièces Moyno pour un montant total approximatif pour une période de deux ans de 85 831,97 \$, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 octobre 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide à compter de la date d'adjudication, et ce, jusqu'au 1^{er} octobre 2016. Après la première année, à la date anniversaire, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

Postes budgétaires	Montant	Description
02-41420-649-00531	27 214,05 \$	Mécanique – Usine de traitement des eaux usées – Autres pièces
04-15150-000	50 208,82 \$	Magasin principal – Traitement des eaux usées
04-13493	3 732,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 676,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1351 **SOUSSION 2014 SI 198 - REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AIR À L'USINE D'ÉPURATION DE MASSON-ANGERS**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C.S. Terrec inc., 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour le remplacement d'une conduite d'air à l'usine d'épuration de Masson-Angers pour un montant total de 39 896,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 octobre 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30678-006-00645	35 987,61 \$	Modernisation de l'usine d'épuration de Masson-Angers – Autres travaux correctifs
04-13493	1 735,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 173,72 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1352 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-39 AU MONTANT DE 158 360,80 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2014 ET B-40 AU MONTANT DE 270 275,92 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 OCTOBRE 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros : B-39 au montant de 158 360,80 \$ pour la période du 5 au 11 octobre 2014 et B-40 au montant de 270 275,92 \$ pour la période du 12 au 18 octobre 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1353 **AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT - SOUSSION 2014 SP 037 - IMPRESSION - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2014**

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe d'imprimerie St-Joseph inc. s'est vu adjuger, par la résolution numéro CE-2014-220 du 25 février 2014, un contrat pour l'impression printemps-été 2014 et automne 2014, des programmes Culture et loisirs au montant approximatif de 122 708,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée étaient des prix unitaires;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, culture et lettres a dû procéder à l'impression de copies additionnelles et à des corrections d'auteur pour l'impression de l'édition printemps/été 2014 et automne 2014 du programme Culture et loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer la somme additionnelle de 4 817,45 \$ incluant les taxes à la firme Groupe d'imprimerie St-Joseph inc., 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1, pour l'impression de copies additionnelles et les corrections d'auteur pour l'impression de l'édition automne 2014 et entérine le montant de 10 268,31 \$ déjà payé pour l'impression de l'édition printemps-été 2014 du programme Culture et loisirs, portant ainsi le coût total à 137 794,46 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-344-00679	4 273,96 \$	Programmes Culture et loisirs – Impression et diffusion
04-13493	209,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	333,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1354

RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE PRÊT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA DES OEUVRES DE JEAN P. DALLAIRE - CADET ROUSSELLE ET SÉRIES HISTORIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Office national du film du Canada est propriétaire de séries d'œuvres réalisées par l'artiste hullois Jean P. Dallaire ayant servi à la création de films fixes;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres constituent un héritage patrimonial d'envergure régionale, nationale et internationale et qu'elles contribuent au rayonnement de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2013-1474 du 25 septembre 2013, renouvelait son entente de prêt avec l'Office national du film du Canada pour une période d'une année et se terminant le 31 décembre 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le renouvellement du prêt des deux séries réalisées par le peintre Jean P. Dallaire de la collection de l'Office national du film du Canada, lesquelles constituent un héritage patrimonial d'envergure pour la Ville de Gatineau et sa population pour une période d'une année se terminant le 31 décembre 2015;
- autorise le trésorier à assurer les œuvres d'art pour la somme mentionnée à l'entente de prêt et en fournir une attestation à l'Office national du film du Canada;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt entre la Ville de Gatineau et l'Office national du film du Canada des œuvres de Jean P. Dallaire pour la série des Cadet Rousselle et les séries historiques.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-19100-421 – Gestion des assurances - Assurances – Biens

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1355

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL - 28 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale entre la marina et les Galeries Aylmer, dans le cadre des festivités du défilé du père Noël de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour le 20^e anniversaire du défilé, un marché de Noël verra le jour dans le parc Commémoratif;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation du stationnement sur certaines rues du secteur d'Aylmer dans le cadre du défilé du père Noël de Gatineau pour les journées suivantes :

Interdiction de la circulation automobile le vendredi 28 novembre 2014 entre 18 h et 22 h sur les rues suivantes :

- La rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- Le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Principale et Le Guerrier;
- La rue Le Guerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan.

Interdiction de la circulation automobile le vendredi 28 novembre à partir de 12 h jusqu'au dimanche 30 novembre 2014 à 20 h sur la rue suivante :

- La rue Broad, entre les rues Principale et Symmes.

Interdiction de la circulation automobile le samedi 29 novembre et le dimanche 30 novembre 2014 de 9 h à 18 h sur la rue suivante :

- La rue Symmes, entre les rues Park et Broad.

Stationnement interdit le vendredi 28 novembre 2014 entre 16 h et 22 h des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
- La rue Le Guerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan.

Stationnement interdit le vendredi 28 novembre 2014 entre 16 h et 22 h sur le côté impair de la rue suivante :

- La rue du Couvent, entre les rues Front et Eardley - Voie de détour de la Société de transport de l'Outaouais.

Stationnement interdit du vendredi 28 novembre à 12 h jusqu'au dimanche 30 novembre 2014 à 20 h des deux côtés de la rue suivante :

- La rue Broad, entre les rues Principale et Symmes.

Stationnement interdit le vendredi 28 novembre entre 16 h et 22 h, le samedi 29 novembre et le dimanche 30 novembre 2014 entre 9 h et 18 h des deux côtés de la rue suivante :

- La rue Symmes, entre les rues Eardley et Broad.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans G06-144-01 et CRO-14-432 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2014-1356 **SOUSSION 2014 SI 159 - SERVICE DE DÉPRÉDATION DES CASTORS**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Récréenviro inc., 190, chemin petit Cayamant, Cayamant, Québec, J0X 1Y0, pour les services de déprédation des castors pour une période de quatre ans pour un montant total de 62 086,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 octobre 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de quatre ans prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2015 à 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris, à même le poste budgétaire 02-29200-439 – Contrôle animalier – Autres services techniques.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1357 **REJET DE SOUMISSION - SOUMISSION 2014 SP 157 - SERVICES PROFESSIONNELS - SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres public 2014 SP 157 afin d'obtenir les services professionnels d'un consultant ou d'une firme de consultation pour obtenir des recommandations, une stratégie d'implantation et un plan d'action concernant l'implantation d'un système de gestion de la sécurité sur le territoire gatinois;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points est trop élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission s'étant qualifié en accumulant un minimum de 70 points dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 157.

Adoptée

CE-2014-1358 **SOUSSION 2014 SP 166 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR QUATRE CAMIONS-CITERNES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C.S.E. Incendie et Sécurité inc., 5990, Vanden Abeele, St-Laurent, Québec, H4S 1R9, pour la fourniture d'équipements de sécurité incendie pour quatre camions-citernes, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 109 950,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 août 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes disponibles au budget des années 2015, 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30708-001-00677	44 018,98 \$	Véhicule et équipements spécialisés - Incendie - 1 véhicule autopompe
18-13003-002-00678	9 469,81 \$	Remplacement de véhicules 2013 - Incendie - 1 camion pompe
04-13493	2 578,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 230,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1359

FRAIS D'ENTRETIEN DE LA NOUVELLE BASE DE DONNÉES WINDOWS 10.1 ET D'UTILISATION DES PRODUITS INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2015 AVEC LA FIRME LIVINGSTONE ENTERPRISES AU MONTANT DE 25 631,20 \$ PLUS LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers et d'évaluation, ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique procède actuellement à la migration Open VMS 2.0 à la version Ingres Windows 10.1 et qui se terminera d'ici la fin octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette migration permet de rendre le système financier plus performant et opérationnel pour plusieurs années à venir;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle version permet de diminuer considérablement les frais d'entretien puisque plusieurs licences telles que Open Road et Entreprises Access ne seront plus nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat autorise les droits d'utilisation des licences sinon le système corporatif est non fonctionnel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Livingstone Enterprises, 50, avenue Eglinton Ouest, suite 910, Mississauga, Ontario, L5R 3P5, pour le support de la nouvelle base de données Ingres Windows 10.1 et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres, le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences au montant de 25 631,20\$ (CAD) plus les taxes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 25 631,20 \$ ainsi que les taxes et ristournes appropriées, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-554	0,00 \$	Informatique – Infrastructures – Entretien - Équipement informatique
04-19100	26 582,30 \$	Dépenses payées d'avance
04-13593	1 605,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	1 281,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1360 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 41 - 21 224,19 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43 - 480 639,73 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 10 498,47 \$ ET LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 41 - 574 860,95 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 41, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 39 et la liste des embauches numéro 41 :

Numéro des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	21 224,19 \$	27 au 31 octobre 2014
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	480 639,73 \$	27 au 31 octobre 2014
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	10 498,47 \$	27 au 31 octobre 2014
Liste des embauches numéro 41	Embauche de personnel temporaire	574 860,95 \$	20 au 24 octobre 2014

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1361 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-43 D'UN MONTANT DE 710 581,58 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 OCTOBRE 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-43 d'un montant de 710 581,58 \$ pour la période du 23 au 29 octobre 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1362 **SUBVENTION DE 600 \$ - ACTIVITÉS 2015 DES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 1698 - ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de l'assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin conseil 1698, 143, rue de Melbourne, Gatineau, Québec, J8T 8L1, à titre de subvention pour les activités 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	600 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1363

SUBVENTION DE 1 700 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL - SOUTENIR LES BÉNÉVOLES DANS LA PRÉPARATION ET LA DISTRIBUTION DES PANIERS DE NOËL POUR LES DÉMUNIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul, 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour soutenir les bénévoles qui préparent et distribuent des paniers de Noël pour les démunis dans le cadre du Déjeuner du maire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	250 \$	Cabinet du maire – Subventions - Subventions
02-79947-972	200 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers – Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp – Aménagement - Subventions
02-79943-972	250 \$	Daniel Champagne - Du Versant – Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Gilles Carpentier – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau – De Pointe-Gatineau – Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière – De Hull-Wright – Aménagement - Subventions
02-79931-972	200 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1364

SUBVENTION DE 250 \$ - HOCKEY FÉMININ OUTAOUAIS - SAISON DE HOCKEY 2014-2015 DES EXTRÊMES DE NIVEAU PEEWEE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Hockey féminin Outaouais, 320, boulevard Saint-Joseph. C. P. 79101, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la saison de hockey 2014-2015 des Extrêmes, une équipe de niveau pee-wee.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1365 **SUBVENTION - 150 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE - NOËL DES ENFANTS 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Club optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Diane Côté-Sauvageau, 2310, rue Saint-Louis, C.P. 81024, Gatineau, Québec, J8T 8K1, à titre de subvention pour le Noël des enfants 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	150 \$	Denis Tassé - De Touraine – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1366 **SUBVENTION DE 2 000\$ - OXFAM-QUÉBEC - FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME ÉDUCATIF D'OXFAM-QUÉBEC À GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre d'Oxfam-Québec, à l'attention de madame Esperanza Moreno, 8, rue Bélisle, Gatineau, Québec, J9A 1L3, à titre de subvention pour le programme éducatif d'Oxfam-Québec à Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	2 000 \$	Cabinet du maire – Subventions - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1367 **SUBVENTION DE 500 \$ - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU POUR L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU 15, RUE VICTOR-LACELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Gatineau, à l'attention de madame Mylène Berger, 227, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 1R5, à titre de subvention pour l'activité de Noël de l'Association des locataires du 15, rue Victor-Lacelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	500 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1368 **SUBVENTION DE 100 \$ - MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - LEVÉE DE FONDS « GARDER LES ENFANTS AU CHAUD » 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, à l'attention de madame Chantal Courchaine, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4, à titre de subvention pour la levée de fonds « Garder les enfants au chaud » 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	100 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1369 **SUBVENTION DE 175 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR LES JOYEUX COPAINS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MAXIME TREMBLAY ET LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre du club d'âge d'or Les Joyeux Copains, à l'attention de madame Hélène Ricard, présidente, 49, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5R6, dans le cadre d'une levée de fonds pour la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	75 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond – Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1370 **RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUES ARCGIS POUR L'ANNÉE 2015 AVEC LA FIRME ESRI CANADA - 100 619,94 \$**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ARCGIS seront échus le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 6b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ARCGIS de la firme ESRI Canada, 12, Place Concorde, suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 pour un montant total de 100 619,94 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ARCGIS, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13440-555	90 763,12 \$	Infrastructures – Entretien de logiciels
04-13493	4 375,73 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	5 481,09 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1371

ACCEPTATION DES OPTIONS DE RENOUELEMENT POUR DIVERS CONTRATS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2010-50	CE-2013-1341	Lafèche environnemental Inc.	2009 SP 030 – Transport compostage et mise en marché des matières organiques	2 218 954,85 \$	30.03.2015 au 29.03.2016	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2011-749	CE-2014-130	ChemTECH Environnement inc.	2011 SP 101 – Transport et disposition de résidus domestiques dangereux	100 101,92 \$	12.05.2015 au 11.05.2016	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues auxdits contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'environnement à se prévaloir de la période optionnelle prévue aux divers contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées des divers dossiers cités ci-haut.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires à même les postes budgétaires concernés pour les années 2015 et 2016 pour donner suite à présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1372 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-44 D'UN MONTANT DE 259 570,91\$ POUR LA PÉRIODE DU 30 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant de 259 570,91 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1373 **SUBVENTION DE 325 \$ - CLUB DES AÎNÉS DE ST-RENÉ - ACTIVITÉ SPÉCIALE DE NOVEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre du Club des aînés(es) de St-René, à l'attention de madame Liliane Charette, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour une activité spéciale du mois de novembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	75 \$	Gilles Carpentier – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers – Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp – Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1374 **ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE POUR LE GALA DES GENS D'AFFAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 1 793,60 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 793,60 \$ à la Chambre de Commerce de Gatineau, 100-45, rue de Villebois, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, pour l'achat d'une table corporative pour le Gala des gens d'affaires de la Chambre de Commerce de Gatineau le 22 novembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11491-417	202,24 \$	Myriam Nadeau – De Pointe-Gatineau - Recherche et soutien – Frais de recherche
02-11486-417	202,24 \$	Mireille Apollon – De l'Orée-du-Parc – Recherche et soutien – Frais de recherche

02-11496-417	202,24 \$	Jean Lessard – De la Rivière-Blanche – Recherche et soutien – Frais de recherche
02-11494-417	202,24 \$	Sylvie Goneau – De Bellevue – Recherche et soutien – Frais de recherche
02-11493-417	202,24 \$	Daniel Champagne – Du Versant – Recherche et soutien – Frais de recherche
02-11492-417	202,24 \$	Gilles Carpentier – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Recherche et soutien – Frais de recherche
02-11487-417	202,24 \$	Louise Boudrias – Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Recherche et soutien – Frais de recherche
02-11484-417	202,24 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau – Recherche et soutien – Frais de recherche
04-13593	97,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	78,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1375 **SUBVENTION DE 775 \$ - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - FÊTE DE NOËL - 14 DÉCEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 775 \$ à la Maison de la famille de Gatineau, 69, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J4, à titre de subvention pour la fête de Noël le 14 décembre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions
02-79942-972	75 \$	Gilles Carpentier – Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé – De Touraine – Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Cédric Tessier - De Limbour – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1376 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - ACTIVITÉS 2015 DANS LE SECTEUR MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTAcade, à l'attention de monsieur Hugo Parisien, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour la tenue d'activités 2015 dans le secteur de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	2 000 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1377

SUBVENTION DE 2 125 \$ - CORPORATION DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DE GATINEAU - LE 28 NOVEMBRE 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 125 \$ à l'ordre de la Corporation du défilé du père Noël de Gatineau, à l'attention de madame Pascale Beaudoin, présidente, 1341, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9H 3H3, à titre de subvention pour cet événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions
02-79948-972	50 \$	Martin Lajeunesse – De Buckingham – Aménagement - Subventions
02-79947-972	75 \$	Marc Carrière - De Masson-Angers – Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard - De la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions
02-79945-972	75 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp – Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue – Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Daniel Champagne - Du Versant – Aménagement - Subventions
02-79942-972	75 \$	Gilles Carpentier – Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Myriam Nadeau – De Pointe-Gatineau – Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79934-972	250 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau – Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Richard M. Bégin - De Deschênes – Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	Mike Duggan - De Lucerne – Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Josée Lacasse - D'Aylmer – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1378

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME DIANE CÔTÉ À TITRE DE COMMIS ADMINISTRATIF, TRAVAUX PUBLICS - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-2013 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONDISÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de commis administratif, Travaux publics pour le responsable opérationnel aux ateliers municipaux d'Aylmer pour une période ne pouvant excéder le 3 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense en salaire accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Diane Côté à titre de commis administratif, Travaux publics, sous la gouverne du responsable opérationnel aux ateliers municipaux d'Aylmer pour la période du 30 novembre 2014 au 18 avril 2015.

Le salaire de madame Diane Côté sera celui de la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30800-132 – Ateliers mécaniques – Administration - Temporaires – Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1379

MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'il a été annoncé que des moyens de pression pourraient être mis de l'avant par des syndicats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certains employés doivent assurer la délivrance de services essentiels, et ce, afin de protéger la santé et la sécurité des citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur ou le directeur adjoint du Service des ressources humaines à formuler tout grief patronal et à intenter tout recours judiciaire qui seront nécessaires afin de faire respecter les lois et les conventions collectives, protéger les biens de la Ville et assurer la santé et la sécurité des citoyens.

Adoptée

CE-2014-1380

FIN D'EMPLOI DU SALARIÉ 108260

CONSIDÉRANT QUE le salarié est en invalidité depuis décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signifié au salarié qu'il était attendu au travail en date du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QU'après trois rappels au travail, le salarié est toujours absent sans justification valable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fin d'emploi du salarié 108260.

Adoptée

CE-2014-1381

CONFIRMER À LA FIRME DESSAU L'APPROBATION DES TERMES D'ENTENTE RECOMMANDÉS PAR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES EN CE QUI A TRAIT À LA RÉVISION DE LA BASE DE CALCUL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À POURCENTAGE, DANS LE CADRE DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PROCÉDÉ DE DÉSINFECTION UV À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU, CE-2012-1676 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel d'offres 2012 SP 304, la Ville mandatait par la résolution numéro CE-2012-1676 du 28 novembre 2012 la firme Dessau pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils requis dans le cadre du projet d'implantation d'un procédé de désinfection UV à la station d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant de 898 817,06 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre du soumissionnaire prévoyait des honoraires à pourcentage définis en fonction d'une valeur estimée des travaux de 24 M\$ incluant les taxes, que le mandat pour la réalisation des travaux fut octroyé en fonction d'un montant de travaux de 10 M\$ incluant les taxes, réduisant ainsi de 58 % la valeur de la base de calcul des honoraires à pourcentage et réduisant la valeur des honoraires de la firme Dessau à un montant de 633 887,55 \$ incluant les taxes, soit une baisse de 29 % par rapport aux honoraires initialement soumis;

CONSIDÉRANT QUE diverses requêtes furent transmises par la firme Dessau afin que les honoraires à pourcentage soient maintenus pour un montant initialement soumis et que ces requêtes furent rejetées par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en se référant à la jurisprudence en la matière, il fut identifié que l'écart entre les références utilisées pour la définition d'honoraires à pourcentage et la valeur des travaux pouvait être qualifié de déraisonnable et qu'un processus de négociation fut entamé avec la firme Dessau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de ce mandat, deux réclamations pour honoraires professionnels supplémentaires totalisant 28 310,48 \$ incluant les taxes, furent déposées par la firme Dessau et qu'en plus, le paiement d'une demande d'honoraires additionnels d'une valeur de 13 318,70 \$ incluant les taxes, est aussi en litige, vu les conditions dans lesquels les services ont été livrés;

CONSIDÉRANT QUE les termes d'ententes suivants, conditionnels à l'approbation du comité exécutif, ont été définis par les deux parties :

- l'établissement des honoraires à pourcentage sur une base de 18 M\$ incluant les taxes;
- l'émission d'une quittance complète pour deux réclamations d'honoraires supplémentaires, totalisant 28 310,48 \$ incluant les taxes;
- la reconnaissance par la Ville du paiement d'honoraires supplémentaires d'un montant 13 318,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces termes d'entente portent la valeur des honoraires du mandat de la firme Dessau à un montant de 798 310,52 \$ incluant les taxes, soit une baisse de 11 % par rapport à la valeur des honoraires ayant fait l'objet de l'octroi du mandat initial et que ces derniers permettent de concilier les réclamations et litiges inhérents aux honoraires qui ont été soulevés depuis le début de ce mandat, le Service des infrastructures considère ces termes d'entente raisonnables et recommande leur acceptation au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme à la firme Dessau que le montant de référence pour l'établissement des honoraires à pourcentage pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils requis dans le cadre du projet d'implantation d'un procédé de désinfection UV à la station d'épuration du secteur de Gatineau (CE-2012-1676) soit revu à 18 M\$ incluant les taxes, le tout conditionnel à l'émission d'une quittance complète de la part de la firme Dessau pour deux réclamations d'honoraires supplémentaires, totalisant 28 310,48 \$ incluant les taxes, et à la reconnaissance par la Ville du paiement d'honoraires supplémentaires litigieux d'un montant de 13 318,70 \$ incluant les taxes, le tout dans un contexte d'entente globale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 662-2010 ainsi que ses amendements.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1382

ENTENTE HORS COUR - 2012 SP 250 - ENTRETIEN DE PELOUSES ET SERVICE D'HORTICULTURE - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2014-480 du 30 avril 2014, résiliait le contrat avec la firme Paysagiste Mathis Landscaping pour l'entretien et les services d'horticulture sur une portion du boulevard des Allumettières, entre les rues Morin et Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la firme Paysagiste Mathis Landscaping, suite à cette résiliation, a mis la Ville en demeure de lui verser un montant en compensation des dommages et des pertes de revenus qu'elle prétend avoir subis;

CONSIDÉRANT les discussions survenues entre les parties et l'entente de principe intervenue;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une transaction à cet effet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément à l'entente de principe intervenue. De plus, le Service des affaires juridiques est autorisé à signer toute la documentation nécessaire afin de donner effet à l'entente de principe intervenue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 novembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1383

RATIFIER LE RÈGLEMENT HORS COUR INTERVENU AVEC LA FIRME DESSAU INC. QUANT AUX DOMMAGES SUBIS PAR LA VILLE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE PARKER, ENTRE LES RUES DU PATRIMOINE ET LORD-AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1153 du 1^{er} octobre 2014, mandatait le Service des affaires juridiques afin de prendre les procédures judiciaires appropriées dans le but de recouvrer tous les dommages subis par une erreur de conception et de surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection des services municipaux sur la rue Parker;

CONSIDÉRANT QU'une requête introductive d'instance fut instituée le 17 octobre 2014 à l'encontre de la firme Dessau Inc., conformément au mandat reçu du comité exécutif, le tout visant à réclamer un montant de dommages se chiffrant à 37 011,61 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite requête introductive d'instance fut dûment produite et signifiée à Dessau Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement étant intervenues entre les parties afin de régler la présente réclamation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue le 31 octobre 2014 avec les représentants de Dessau Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier en retour du paiement d'une somme de 32 000 \$, comme agréé avec les représentants de Dessau Inc., le tout sous réserve d'une ratification du comité exécutif :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'entente de principe intervenue avec Dessau Inc. et mandate le Service des affaires juridiques afin de procéder à la signature de toute documentation visant à donner effet à ladite entente de principe ainsi qu'au dépôt d'une déclaration de règlement hors cour au dossier de la Cour du Québec, chaque partie payant ses frais.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif